

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1961)

Rubrik: Proche et Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du 23 juillet au 10 septembre, le délégué du CICR a fait dix-sept visites de prisonniers tunisiens détenus dans les cinq camps aménagés dans le secteur occupé par les forces françaises à Bizerte. Fin août, le CICR envoya 20.000 paquets de cigarettes au Croissant-Rouge tunisien à l'intention des prisonniers.

D'autre part, les autorités tunisiennes ayant arrêté un certain nombre de ressortissants français résidant en Tunisie, le délégué du CICR intervint également en leur faveur. Il obtint l'autorisation de visiter le camp militaire de Sousse, où la majorité d'entre eux avaient été internés avec un groupe de militaires français capturés à Bizerte. Le délégué s'y rendit à trois reprises et fit, en outre, deux visites aux quelques internés en traitement à l'hôpital régional de Sousse.

Enfin, M. M. Martin fut autorisé à visiter, à la prison civile de Tunis, un militaire français arrêté avant les événements de Bizerte.

Le 10 septembre, à la suite d'un accord entre les gouvernements intéressés, les prisonniers tunisiens et les internés français de Sousse furent échangés à Bizerte sous les auspices du CICR et remis à leurs autorités respectives. En sa qualité d'intermédiaire neutre, le délégué du CICR contribua, en collaboration avec le Croissant-Rouge tunisien, à préparer cet échange. Celui-ci eut lieu à Menzel-Djemil, dans le *no man's land* compris entre les deux barrages militaires adverses, en présence de représentants du Croissant-Rouge tunisien et de la Croix-Rouge française. Les prisonniers, 778 tunisiens et 217 français, passèrent successivement devant deux commissions de contrôle chargées de relever leur identité.

Les internés français libérés furent alors pris en charge par l'assistance sociale des forces armées françaises à Bizerte et, peu après, rapatriés en France.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

République Arabe Unie

Poursuivant son assistance aux apatrides d'Egypte désireux d'émigrer, la délégation du CICR au Caire, dirigée par M. E.

Muller, est encore venue en aide à près de 1500 personnes durant l'année 1961. Le 23 juin, cette action touchant à son terme, M. E. Jaquet, sous-chef des services de l'Agence centrale de recherches, afin d'organiser cette phase finale, a été délégué de Genève au Caire pour une période de quatre mois.

Le 31 décembre, la délégation a fermé ses portes.

Entreprise au lendemain du conflit de Suez, cette action a été menée avec la collaboration de plusieurs organisations spécialisées dans l'assistance aux émigrants. Elle a permis à près de 14.000 apatrides, israélites pour la plupart, de quitter l'Egypte à destination de divers pays d'accueil dans des conditions satisfaisantes.

Israël

En janvier 1961, le Dr H. Bernath, délégué honoraire du CICR, a visité deux ressortissants arabes détenus dans les prisons de Tel Mond et de Ramleh.

EXTRÊME-ORIENT ET SUD-EST ASIATIQUE

Japon

Le rapatriement des Coréens résidant au Japon, qui avait débuté en décembre 1959¹, s'est poursuivi en 1961. En effet, la Croix-Rouge du Japon et la Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée avaient prorogé l'accord signé en 1959 à Calcutta et qui fixait les modalités du départ des Coréens désireux de se rendre en Corée du Nord. Les délégués du CICR ont donc continué à assister aux opérations d'enregistrement et d'embarquement.

Les délégués se sont à nouveau rendus dans toutes les préfectures du Japon, afin d'examiner avec les fonctionnaires responsables les questions posées par l'enregistrement des demandes de départ. Ces visites ont permis d'élucider de nombreux cas relativement à des enfants de moins de 16 ans non-accompagnés, pour

¹ Voir *Rapports d'activité* 1959, pp. 17-23, et 1960, pp. 21-22.